

AVIS aux PORTEURS

Nous vous informons de la décision de la Société de Gestion d'ajuster la proportion minimale d'investissement dans des activités alignées avec la Taxonomie Européenne des fonds listés ci-dessous :

ALLIANZ ACTIONS EURO CONVICTIONS [MC(EUR) FR0013300407 ; C(EUR) FR0000449431] ; initialement de 3% minimum de l'actif net du fonds à 0,01% minimum de l'actif net du fonds.

ALLIANZ VALEURS DURABLES [RC(EUR) FR0000017329 ; IC (EUR) FR0010339481 ; ID (EUR) FR0011173947 ; MC (EUR) FR0013285087 ; WC (EUR) FR0013287844 ; RC (USD) FR0013479375 ; RC (H2-USD) FR0013479367 ; RD (EUR) FR0014003X00] ; initialement de 3% minimum de l'actif net du fonds à 0,01% minimum de l'actif net du fonds.

E.T.H.I.C.A. [IC(EUR) FR0010597336 ; MC (EUR) FR0013428141 ; RC2 (EUR) FR0013428158] ; initialement de 3% minimum de l'actif net du fonds à 0,01% minimum de l'actif net du fonds.

Ce changement entrera en vigueur le 30 décembre 2022.

Nous vous invitons à vous référer aux prospectus et DIC des fonds pour de plus amples informations sur les caractéristiques de ce changement. Ces documents sont tenus à votre disposition au siège social de la Société de Gestion, ou auprès de Allianz Global Investors, Succursale Française ou sur le site internet (<https://fr.allianzgi.com>).